

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2024

N° d'ordre : DEL 03-01-2024

Objet de la délibération :
**Approbation du Périmètre Délimité des
Abords des Monuments Historiques**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Pouvoirs : 2

Votants : 22

Date de la convocation :
23/01/2024

Date de publication en ligne :
07/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Claire AGUILLON, Jean-François DELARUE, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Laurent ALLEAUME, Alain LELARGE, Christiane CHILLAN, Thierry PARNOT, Francine JACQUET, Sindy ABGUILLERM, Arnaud JULIEN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Laurence ROQUES, Jean-Marc BENTOURE, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS.

Absents excusés : Sylvie DESAGE, Estelle THIERCELIN qui donne pouvoir à Béatrice HONDARRAGUE, Francine BERTRAND qui donne pouvoir à Steven AUBOIS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Sindy ABGUILLERM

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L. 2121-29,

VU le Code du patrimoine, notamment ses articles L. 621-30 et suivants ainsi que ses articles R. 621-92 à R. 621-95,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code de l'Environnement relatif au champ d'application et objet de l'enquête publique, notamment les articles L. 123-1 et suivants ainsi que les articles R. 123-1 et suivants,

VU la circulaire du 6 août 2004 relative à la mise en œuvre de périmètres de protection modifiés,

VU la loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine du 7 juillet 2016, dite loi LCAP,

VU la délibération relative à l'arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme d'Ablis prescrit en date du 14 décembre 2021,

VU le courrier de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 11 septembre 2023,

VU la notice justificative annexée à la présente délibération,

CONSIDÉRANT l'intérêt de la commune d'Ablis de créer un périmètre délimité des abords des monuments historiques inscrits de la commune, à savoir l'église Saint Pierre-Saint Paul et l'ancienne abbaye (Prieuré Saint Epain-Saint Blaise).

CONSIDÉRANT l'opportunité de la révision du plan local d'urbanisme pour refondre la cohérence entre les différents périmètres de protections et de réglementations applicables sur la commune, notamment la servitude relative aux abords des monuments historiques,

ENTENDU l'exposé de M. DELARUE, rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la MAJORITE de ses membres présents ou représentés, 2 ABSTENTIONS : Francine BERTRAND et Steven AUBOIS,

APPROUVE la proposition de projet d'un Périmètre délimité des abords des monuments historiques de l'église Saint Pierre-Saint Paul et de l'ancienne abbaye (Prieuré Saint Epain-Saint Blaise), tel que présenté dans l'annexe à la présente délibération,

PRECISE que le dossier de création dudit périmètre sera soumis à enquête publique, organisée conjointement avec la procédure de révision du plan local d'urbanisme,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Fait à ABLIS, le 30/01/2024

Le Maire,

Jean-François SIRET



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



VILLE D'ABLIS

8 rue de la Mairie - 78 660 ABLIS

01.30.46.06.06 – <https://ablis.fr>